



**MAITRES HAMIDOU BARRY
THIERNO SOULEYMANE BARRY
MAMADOU SOUARE DIOP
MAMADOU SAIDOU SOW
AVOCATS A LA COUR**

Tél : 628.12.72.41/ 625480524/ 622.85.66.89/628.70.23.69



Conakry, le 26 février 2020

A

**Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance
de Conakry II (Dixinn)**

Objet : Plainte

Monsieur le Procureur,

Nous venons très respectueusement par la présente, au nom et pour le compte de Messieurs :

- 1- Abdoul Salam SY, domicilié au quartier Koloma II, Commune de Ratoma, Conakry,
- 2- Mamadou Lamarana DIALLO, Etudiant, domicilié au quartier Koloma II, Commune de Ratoma, Conakry.
- 3- Mamadou Madiou DIALLO, domicilié au quartier Koloma II, Commune de Ratoma, Conakry.
- 4- Ibrahima BAH, Chauffeur, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry,
- 5- Hamidou BAH, Chauffeur, domicilié au quartier Koloma marché, Commune de Ratoma, Conakry
- 6- Boubacar BAH, Enseignant école coranique, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry,
- 7- Abdoulaye DIALLO, Conducteur de Taxi moto, domicilié au quartier Sonfonia Kokoma, Commune de Ratoma, Conakry,
- 8- Ousmane DIALLO, réparateur de téléphones, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry,
- 9- Mamadou Yacine BALDE, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry.
- 10-Gadiri DIALLO, Mécanicien motos, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry,
- 11-Mamadou Saliou DIALLO, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry,

Porter plainte contre les commandants respectifs de :

- 1- La Compagnie Mobile d'Intervention et de Sécurité N°2 de Soloprino (CMIS N°2),
- 2- La Compagnie Mobile d'Intervention et de Sécurité N°3 de Enco 5, Cité (CMIS N°3),

- 3- La Compagnie Mobile d'Intervention et de Sécurité de la Camayenne (CMIS Camayenne),
- 4- Le Camp Makambo,

Et toutes autres personnes coauteurs et complices qui seront révélées par les enquêtes, pour **disparitions forcées, tortures et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, faits prévus et punis respectivement par les articles 225 et 232 du code pénal.**

Monsieur le Procureur, le 11 février 2020 et le jours qui ont suivi, nos clients nommés ci-dessus ont fait l'objet de disparitions forcées, d'arrestations illégales, de détentions illégales, d'enlèvement, de privation de leur liberté, de tortures et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, par les forces de défense et de sécurité.

Il s'agit précisément de :

- Abdoul Salam SY a été arrêté le 11 février 2020 par les forces de sécurité à Koloma marché et conduit pour la première fois à la CMIS N°2 de Soloprino, ensuite à la CMIS N°3 de Enco 5, cité,
- Mamadou Lamarana DIALLO a été arrêté le 11 février 2020 par les forces de sécurité à Koloma marché et conduit pour la première fois à la CMIS N°2 de Soloprino, ensuite à la CMIS N°3 de Enco 5, cité,
- Mamadou Madiou DIALLO a été arrêté le 11 février 2020 par les forces de sécurité à Koloma marché et conduit pour la première fois à la CMIS N°2 de Soloprino, ensuite à la CMIS N°3 de Enco 5, cité,
- Ibrahima BAH, Chauffeur a été arrêté à Wannidara par les forces de sécurité et embarqué dans une pick up, le 11 février 2020.
- Hamidou BAH a été arrêté le 11 février 2020 à Koloma II et conduit à la CMIS de Bambéto et à la CMIS cité,
- Boubacar BAH, Enseignant école coranique, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry a été arrêté le 11 février 2020 à Koloma II et conduit à la CMIS de Bambéto et à la CMIS cité,
- Abdoulaye DIALLO a été arrêté le 11 février 2020 aux environs de 00 heure au quartier Sandervalia, Commune de Kaloum, Conakry. Il a été conduit au camp Makambo avec sa moto TVS. Il a été également conduit à la Direction Centrale de la police judiciaire et la CMIS de Camayenne. Le vendredi 14 février 2020, il a été conduit à une destination inconnue.
- Ousmane DIALLO a été arrêté le jeudi 20 février 2020 par les forces de sécurité d'ECO 3 de Matam.
- Mamadou Yacine BALDE a été arrêté le jeudi 20 février 2020 par les forces de défense et de sécurité d'ECO 3 de Matam.
- Gadiri DIALLO a été arrêté le jeudi 20 février 2020 par les forces de défense et de sécurité d'ECO 3 de Matam.
- Mamadou Saliou a été arrêté le jeudi 20 février 2020 par les forces de défense et de sécurité d'ECO 3 de Matam.

Monsieur le Procureur, certains de nos clients ont été aperçus à Dabola par un citoyen le vendredi 14 février 2020 dans des véhicules dont un pick up devant, un camion au milieu et un pick up derrière pour une destination inconnue.

Nous vous précisons également que certains agents des Postes d'Appui (PA) basés dans la Commune de Ratoma font partie des individus qui ont commis ces crimes.

En considération de ce qui précède, nous venons par la présente, encore une fois, porter plainte, au nom et pour le compte de nos clients que dessus contre les commandants respectifs ci-haut cités et toutes autres personnes coauteurs et complices qui seront révélées par les enquêtes, pour disparitions forcées, tortures et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, faits prévus et punis respectivement par les articles 225 et 232 du code pénal.

Enfin, pour les réparations civiles, nous les déterminerons ultérieurement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Procureur de la République, en l'expression de notre considération distinguée.

Maîtres

Hamidou BARRY

Thierno Souleymane Barry

MAMADOU SQUARE DIOP

MAMADOU SAIDOU SOW

AVOCATS A LA COUR

- 1- Abdoul Salam SY, domicilié au quartier Koloma II, Commune de Ratoma, Conakry,
- 2- Mamadou Lamarana DIALLO, Etudiant, domicilié au quartier Koloma II, Commune de Ratoma, Conakry. Il a été arrêté le 11 février 2020 par les forces de défense et de sécurité et conduit pour la première fois à la CMIS N°2 de Soloprino, ensuite à la CMIS N°3 de Enco 5, cité,
- 3- Mamadou Madiou DIALLO, domicilié au quartier Koloma II, Commune de Ratoma, Conakry.
- 4- Ibrahima BAH, Chauffeur, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry, arrêté à Wannidara par les forces de défenses et embarqué dans une pick up, le 11 février 2020.
- 5- Hamidou BAH, Chauffeur, domicilié au quartier Koloma marché, Commune de Ratoma, arrêté le 11 février 2020 à Koloma. Il a été conduit à la CMIS de Bambéto et à la CMIS cité,

Ils ont été aperçus à Dabola par un citoyen le vendredi 14 février 2020 dans des véhicules dont un pick up devant, un camion au milieu et un pick up derrière.

- 6- Boubacar BAH, Enseignant école coranique, domicilié au quartier Wanindara, Commune de Ratoma, Conakry,
- 7- Abdoulaye DIALLO, Conducteur de Taxi moto, domicilié au quartier Sonfonia Kokoma, Commune de Ratoma, Conakry, Il a été arrêté le 11 février 2020 aux environs de 00 heure au quartier Sandervalia, Commune de Kaloum, Conakry.

Il a été conduit au camp Makambo avec sa moto TVS. Il a été également conduit à la Direction Centrale de la police judiciaire et la CMIS Cameroun. Le vendredi 14 février 2020, il a été conduit à une destination inconnue.

- 8- Ousmane DIALLO, réparateur de téléphones, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry, arrêté le jeudi 20 février 2020 par les forces de sécurité d'ECO 3 de Matam,
- 9- Mamadou Yacine BALDE, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry. Il a été arrêté le jeudi 20 février 2020 par les forces de défenses et de sécurité d'ECO 3 de Matam.
- 10-Gadiri DIALLO, Mécanicien motos, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry, arrêté le jeudi 20 février 2020 par les forces de sécurité d'ECO 3 de Matam,
- 11-Mamadou Saliou DIALLO, Elève en Terminales, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry, arrêté le jeudi 20 février 2020 par les forces de sécurité d'ECO 3 de Matam.

Nous venons très respectueusement par la présente, au nom et pour le compte de Messieurs :

- 1- Abdoul Salam SY, domicilié au quartier Koloma II, Commune de Ratoma, Conakry, S/c Fatoumata Binta SY, Tél : 662 35 75 37.
- 2- Mamadou Lamarana DIALLO, Etudiant, domicilié au quartier Koloma II, Commune de Ratoma, Conakry. Il a été arrêté le 11 février 2020 par les forces de défense et de sécurité et conduit pour la première fois à la CMIS N°2 de Soloprime, ensuite à la CMIS N°3 de Enco 5, cité, S/c Mamadou Chérif DIALLO, Tél : 664 40 08 57 / 622 28 80 08.
- 3- Mamadou Madiou DIALLO, domicilié au quartier Koloma II, Commune de Ratoma, Conakry.
- 4- Ibrahima BAH, Chauffeur, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry, S/c Adama Djan BAH, Tél : 620 58 57 78 / (père) 622 95 47 35, arrêté à Wannidara par les forces de défenses et embarqué dans une pick up, le 11 février 2020.
- 5- Hamidou BAH, Chauffeur, domicilié au quartier Koloma marché, Commune de Ratoma, arrêté le 11 février 2020 à Koloma. Il a été conduit à la CMIS de Bambéto et à la CMIS cité, S/c Abdourahmane BAH, Tél : 622 79 50 72.

Ils ont été aperçus à Dabola par un citoyen le vendredi 14 février 2020 dans des véhicules dont un pick up devant, un camion au milieu et un pick up derrière.

- 6- Boubacar BAH, Enseignant école coranique, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry, S/c Alhassane DIALLO, Tél : 622 65 36 43 et un autre, 622 43 45 89.
- 7- Abdoulaye DIALLO, Conducteur de Taxi moto, domicilié au quartier Sonfonia Kokoma, Commune de Ratoma, Conakry, S/c Abdourahmane DIALLO, Tél : 628 35 97 99. Il a été arrêté le 11 février 2020 aux environs de 00 heure au quartier Sandervalia, Commune de Kaloum, Conakry. Il a été conduit au camp Makambo avec sa moto TVS. Il a été également conduit à la Direction Centrale de la police judiciaire et la CMIS Cameroun. Le vendredi 14 février 2020, il a été conduit à une destination inconnue.

- 8- Ousmane DIALLO, réparateur de téléphones, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry, arrêté le jeudi 20 février 2020 par les forces de sécurité d'ECO 3 de Matam, S/c Chérif DIALLO, Tél : 622 16 12 36.
- 9- Mamadou Yacine BALDE, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry, S/c Mamadou Baïlo BALDE, Tél : 628 18 12 80. Il a été arrêté le jeudi 20 février 2020 par les forces de défenses et de sécurité d'ECO 3 de Matam.
- 10-Gadiri DIALLO, Mécanicien motos, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry, arrêté le jeudi 20 février 2020 par les forces de sécurité d'ECO 3 de Matam,
- 11-Mamadou Saliou DIALLO, Elève en Terminales, domicilié au quartier Wannidara, Commune de Ratoma, Conakry, arrêté le jeudi 20 février 2020 par les forces de sécurité d'ECO 3 de Matam, S/c Binta CAMARA, Tél : 620 88 17 57.